

Canadian Pari-Mutuel Agency

An Agency of Agriculture and Agri-Food Canada

EXECUTIVE DIRECTOR P.O. Box 5904, LCD Merivale Ottawa ON K2C 3X7 tel/tél : 613 759-6100

Agence canadienne du pari mutuel

Un organisme d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

DIRECTEUR EXÉCUTIF C.P. 5904, PDF Merivale Ottawa ON K2C 3X7 fax/télécopieur : 613 759-6230

November 3, 2014

MEMORANDUM TO:

Provincial Regulatory Bodies and Canadian Horse Racing Associations c.c. Horsepersons' Groups

SUBJECT: Ractopamine in Feedstuffs - update

This memo is further to our notice to industry on February 14, 2014 on the subject of ractopamine in feedstuffs wherein we reminded race horse owners and trainers that it remains their responsibility to obtain horse feed and supplements that are free from substances that may trigger a positive test.

Since we issued that memo, there have been 27 additional positive drug tests for ractopamine in all racing jurisdictions in Canada except the Atlantic provinces with the majority coming from Alberta and Ontario.

The CPMA has initiated discussions with horseperson's groups across the country to discuss ways of reducing the risk of positive ractopamine drug tests.

One suggestion is that horseperson's groups take a proactive approach to assisting their membership locate feed facilities that do not produce feed containing ractopamine and having their feed manufacturers sign a letter of guarantee stating that they do not use ractopamine in the manufacturing of feed, store ractopamine on their premises or transport any mixed feed containing ractopamine.

Le 3 novembre 2014

NOTE À:

Organismes de réglementation provinciaux et Associations canadiennes de course c.c. Groupes des professionnels du cheval

OBJET: Ractopamine dans les aliments pour animaux - mise-à-jour

La présente fait suite à l'avis que nous avons communiqué à l'industrie le 14 février 2014 concernant la présence de ractopamine dans les aliments pour animaux et dans lequel nous rappelions aux propriétaires et aux entraîneurs de chevaux de course qu'il leur incombe de se procurer des aliments et suppléments destinés aux chevaux qui sont exempts de substances susceptibles d'entraîner des résultats positifs aux tests de dépistage de la ractopamine.

Depuis la diffusion de cet avis, il y a eu 27 autres tests positifs à la ractopamine dans toutes les juridictions de courses au Canada, sauf dans les provinces de l'Atlantique, et dont la plupart se trouvant en Alberta et en Ontario.

L'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) a entamé des discussions avec les groupes des professionnels du cheval à travers le pays afin de discuter des moyens pouvant réduire le risque de tests positifs à la ractopamine.

On suggère aux groupes des professionnels du cheval d'adopter une approche proactive pour aider leurs membres à trouver les installations d'aliments qui ne produisent pas d'aliments contenant de la ractopamine et de demander à leurs fabricants d'aliments de signer une lettre certifiant qu'ils n'utilisent pas de ractopamine pour fabriquer leurs aliments, qu'ils n'entreposent pas de ractopamine dans leurs locaux et qu'ils ne transportent pas d'aliments mélangés qui contiennent de la ractopamine.





The Canadian Food Inspection Agency (CFIA) has been working with the swine and poultry sectors to develop a program that supports export to markets that require the CFIA to certify that products, exported from Canada, originate from stock that has never been fed and/or exposed to ractopamine hydrochloride. These Ractopamine-Free Certification Programs describe two types of commercial feed mills; Type A and Type B. Type A mills are those that manufacture, handle and/or distribute only feeds that do not contain ractopamine. Type B mills manufacture, handle and/or distribute feed containing ractopamine and feed that does not contain ractopamine. Type B mills are required to implement Standard Operating Procedures (SOPs) for the prevention of ractopamine cross contamination for feed being manufactured under this program. When these new Programs are published on the CFIA web-site, a list of commercial feed mills enrolled in these Programs will also be available. This list may be used to identify the Type A facilities in your area.

According to the CFIA's Medication Sequencing Guideline for Management of Drug Carryover, feeds for horses may not directly follow feeds containing ractopamine. Horse feeds that contain ractopamine above the limit of detection are non-compliant. However, the current level of detection is fairly high so in some cases when the horse feed conforms with this allowable limit, the feed may contain enough ractopamine to cause a positive result in the CPMA's drug testing program.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) travaille en collaboration avec les secteurs porcins et avicoles à l'élaboration d'un programme visant à soutenir l'exportation vers des marchés qui exigent que l'ACIA certifie que les produits exportés du Canada sont issus de troupeaux qui n'ont jamais été nourris ou exposés au chlorhydrate de ractopamine. Ces programmes de certification de l'absence de ractopamine dans les produits, décrivent deux types d'établissements commerciaux qui fabriquent des aliments pour animaux, soit de type A et de type B. Les établissements de type A sont des établissements qui produisent, manipulent et distribuent exclusivement des aliments exempts de ractopamine. Les établissements de type B sont des établissements qui fabriquent, manipulent et distribuent à la fois des aliments contenant de la ractopamine et des aliments qui n'en contiennent pas. Dans le cadre de ce programme, les établissements de type B doivent instaurer des procédures opérationnelles normalisées (PON) aux fins de la prévention de la contamination croisée des aliments produits. Lorsque ces nouveaux programmes seront affichés sur le site web de l'ACIA, on y trouvera aussi la liste des fabricants commerciaux d'aliments pour animaux qui participent à ces programmes. Vous pourrez consulter cette liste pour savoir quels sont les établissements de type A dans votre région.

D'après le Guide de séquencement pour la gestion du transfert involontaire de médicaments de l'ACIA, des aliments pour chevaux peuvent ne pas correspondre directement aux aliments qui contiennent de la ractopamine. Les aliments pour chevaux qui contiennent de la ractopamine à des concentrations supérieures au seuil de détection ne sont pas conformes. Or, comme le niveau de détection actuel est assez élevé, dans certains cas même si l'aliment pour chevaux est conforme à la limite acceptable, l'aliment peut tout de même contenir suffisamment de ractopamine pour tester positif au programme de dépistage des drogues de l'ACPM.

The following links to the CFIA website provide owners and trainers with information regarding ractopamine and feedstuffs:

- Annex E: Canadian Food Inspection Agency Ractopamine-Free Pork Certification Program
- Annex I: Canadian Ractopamine-Free Pork Certification Program
- Medication Sequencing Guideline for Management of Drug Carryover

Should you have any questions with respect to the contents of the memorandum, please contact the CPMA at 1-800-268-8835, or email at cpmawebacpm@agr.gc.ca.

Sincerely,

Les hyperliens suivants vers l'ACIA renferment des renseignements à l'intention des propriétaires et des entraineurs de chevaux concernant la ractopamine et les aliments pour animaux :

- Annexe E : Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) - Programme de certification des porcs exempts de ractopamine
- Annexe I : Programme canadien de certification des porcs exempts de ractopamine
- <u>Guide de séquencement pour la gestion du</u> transfert involontaire de médicaments

Si vous avez des questions au sujet de la présente note de service, veuillez communiquer avec l'ACPM au 1-800-268-8835, ou par courriel à cpmawebacpm@agr.gc.ca.

Cordialement,

Steve Suttie